



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 79186

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le fonctionnement et l'organisation de la fédération française de natation (FFN). Dans son rapport relatif à la FFN, l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise d'adopter des pratiques de réunion des instances dirigeantes de la FFN en parfaite conformité avec les dispositions statutaires en ayant parallèlement davantage de stabilité dans le temps s'agissant de l'application des statuts approuvés par les autorités de tutelle. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79186

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3366

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)